

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
23/09/2014

Date d'affichage
04/10/2014

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
22

Votants
22

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Rachel ALBRECHT, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Sophie FOUREL, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Didier BOUCHARDON, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL et Annie QUEUIN, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Michel FRESLON

Excusé : /

Procuration : /

- : - : - : - : - : - :

Secrétaire de séance : Miguel NAUDON

88

CIAS :
Convention de mise à disposition des bâtiments

Monsieur Miguel NAUDON, Adjoint aux affaires scolaires et sociales rappelle au Conseil Municipal que le CIAS gère l'activité Petite Enfance / Enfance Jeunesse du territoire de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » depuis le 1^{er} mai 2010.

Afin d'assurer la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et la garderie des mercredis midi, il a été convenu que le CIAS utilisera les locaux suivants : l'école maternelle Les Capucines, le groupe scolaire, le Val'Rhone et le Mille Clubs

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer une convention d'occupation des bâtiments communaux. Cette convention ne concerne que les bâtiments énumérés ci-dessus.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte les termes de la convention telle qu'annexée,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

89

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LAIGNE EN BELIN :
Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant**

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de Laigné en Belin a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols lors du Conseil Municipal du 17 février 2014.

Conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de Moncé en Belin précise qu'il souhaite être consulté sur le projet de révision, être destinataire des comptes-rendus des réunions de travail et participer aux réunions de révision du POS.

Monsieur Jacques SAILLANT et Monsieur Jean-Louis BELLANGER proposent de représenter la commune de Moncé en Belin lors des réunions de révision du Plan d'Occupation des Sols de Laigné en Belin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *nomme Monsieur Jacques SAILLANT et Monsieur Jean-Louis BELLANGER pour représenter la commune de Moncé en Belin lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols de Laigné en Belin.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

90

**CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC CANIROUTE
Année 2015**

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 7 qui définissent les pouvoirs du Maire en matière de police des animaux errants,

Vu le Code Rural qui définit les conditions d'exercice de cette police et l'obligation de garde de ces animaux,

Monsieur le Maire propose de renouveler auprès de la Société CANIROUTE une convention de fourrière animale pour l'accueil des animaux pour l'année 2014.

L'accueil de ces animaux et leur prise en charge s'effectuera 24h/24 et 7j/7.

En contrepartie des services apportés par la Société CANIROUTE, la Commune versera une redevance de 1,50 € TTC par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide de déléguer la fourrière municipale à la Société CANIROUTE à compter du 1^{er} janvier 2015,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à verser annuellement à la Société CANIROUTE une redevance fixée à 1,50 € TTC par habitant.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

91

**CONTRAT D'ENTRETIEN DE 2 BACS A GRAISSES A LA CANTINE,
AU CENTRE SOCIOCULTUREL
ET D'UN DESHUILEUR AU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire présente la proposition faite par SOA pour une convention d'entretien pour les 2 bacs à graisses à la cantine et au centre Socioculturel et pour le nettoyage d'un déshuileur au service technique.

Cette offre comprend :

- **2 bacs à graisses – cantine scolaire et centre socioculturel**
Forfait par passage : **210.00 € HT**
Prise en charge, transfert des graisses alimentaires en centre agréé
Tonne **65.00 € HT**
(il est prévu 2 passages par an : juin et décembre)

- **1 déshuileur – Service Technique**
Forfait par passage : **240.00 € HT**
Prise en charge, transfert des déchets hydrocarburés
Tonne **192.00 € HT**
Surcroît tarifaire à partir d'un taux de 10 % de sédiments
Tonne **45.00 € HT**
(il est prévu 1 passage par an/ traitement des déchets déshuileur inclus)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de retenir la proposition faite par l'entreprise SOA pour les prestations définies ci-dessus.
- ✓ dit que ce contrat est établi pour une durée de 1 an et prendra effet à la date de signature du contrat.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien correspondante.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

92

CONTRATS DE DERATISATION ET DE SANITATION

Monsieur le Maire présente la proposition faite par la Société ISS Hygiène et Prévention pour la dératisation de notre réseau d'eaux pluviales et des deux cantines (Cantine maternelle et Cantine école primaire).

Ces offres concernent :

- Contrat de dératisation des réseaux eaux pluviales
2 passages annuels
Coût annuel : 1 377.23 € HT soit **1 652.68 € TTC**

- Contrat de sanitation : Cantine scolaire et Cantine maternelle
4 passages annuels
Coût annuel : 413.20 € HT soit **495.84€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de souscrire ces deux contrats auprès de l'entreprise ISS Hygiène et prévention pour les prestations définies ci-dessus.
- ✓ précise que ce contrat est conclu pour une durée de 1 an et prendra effet à la signature du contrat.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et à inscrire cette dépense au compte 6156.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

93

STATION D'EPURATION COMMUNALE :
Opération de validation des équipements et mesure d'autosurveillance

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande à recevoir un bilan annuel de fonctionnement et un rapport du contrôle du dispositif d'auto surveillance de notre station d'épuration.

Ce contrôle conditionne la redevance pollution et consiste en la vérification du bon fonctionnement des appareils de mesures et des procédures d'analyses.

Monsieur le Maire proposera de retenir l'offre faite par AQUASOL 48, rue du Bray – 35510 CESSON SEVIGNE, d'un montant annuel de 850.00 € HT soit 1 020.00 € TTC.

Cette convention prend effet à partir du 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de retenir la proposition faite par le bureau d'études AQUASOL pour un montant de 850.00 € HT soit **1 020.00 € TTC**

Ce prix sera révisable annuellement sur les tarifs de base définis ci-dessous :

Le prix P sera le résultat de l'application de la révision au prix de base P0 selon la formule :

$P = P_0 \times (0.25 + 0.75 \text{SYNTEC}_n / \text{SYNTEC}_0)$

Où :

SYNTEC = indice élémentaire des salaires des bureaux d'études

SYNTEC_n sont les valeurs connues des paramètres à la date anniversaire du 1^{er} janvier sur la période contractuelle.

- ✓ dit que cette dépense sera imputée sur le budget assainissement.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

94

ADHESION LM tv

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de développer la communication des actions engagées sur la commune en adhérant au club-partenaire LM tv pour une année.

Cette adhésion comprend :

- *12 semaines par an de diffusions d'annonces (annonce de manifestations, horaires (ouverture des services), infos pratiques, modification d'itinéraire....) pendant les 12 mois de l'adhésion aux dates de leur choix.*
- *Une diffusion dans l'émission « mon village » au moment des vacances pendant une semaine*
- *Une remise sur les campagnes publicitaires*

*Le coût de cette adhésion s'élève à **500.00 € TTC***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide d'adhérer aux Club-partenaire LM tv pour une année à compter du 1^{er} décembre 2014 pour un montant de **500.00 € TTC***
- ✓ *dit que cette dépense sera imputée au compte 6231 du Budget communal 2014.*

Pour : 11

Contre : 4

*Sophie FOUREL
Jean-Marc CHAVEROUX
Marie-Laure BEATRIX
Rachel ALBRECHT*

Abstention : 7

*Béatrice BRILLANT
Christine BRETON
Irène BOYER
Didier BOUCHARDON
Jean-Louis BELLANGER
Christophe BOUGET
Miguel NAUDON*

95

NOMINATION D'UN « RÉFÉRENT TEMPÊTE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde qui définit l'organisation prévue par la collectivité pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

En cas d'évènements climatiques, par exemple les tempêtes, des informations sont régulièrement transmises aux élus par les services de l'Etat ou d'autres organismes. Un représentant du Conseil municipal doit être nommé en qualité de « référent tempête » et d'y adjoindre un suppléant.

En application des dispositions des articles L.2121-21 et L. 2121-22 du C.G.C.T., il est proposé au conseil municipal :

- *d'une part, de ne pas procéder au vote à bulletin secret*
- *d'autre part de désigner :*
 - *Christophe BOUGET*
 - *Didier PEAN*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ✓ *de ne pas procéder au vote à bulletin secret*

- ✓ d'approuver la désignation des représentants titulaire et suppléant ci-dessus en qualité de « Référents Tempête ».

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

96

RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UN CONSEIL MUNICIPAL

Cette délibération sera reportée au prochain conseil municipal

97

QUESTIONS DIVERSES

- 66^{ème} Congrès départemental des Maires et Adjointes de la Sarthe : Samedi 18 octobre 2014 à Marolles Les Braults
- 97^{ème} Congrès des Maires : du Lundi 24 novembre 2014 au jeudi 27 novembre 2014

Acquisition du local Carrefour imminent ? → Claudy LAGACHE

↳ Didier PÉAN explique que les papiers envoyés par le notaire de Carrefour n'étaient pas les bons, que nous sommes toujours dans l'attente du nouvel avenant, mais que la commune et Carrefour sont d'accord sur les termes de la transaction.

Listing des dépenses effectuées ? → Annie ANDRÉ

↳ Didier PÉAN explique que Maryline JARRY est absente depuis le mois d'août et remplacée seulement depuis le 22 septembre.

Convention Val'Rhone ? → Annie QUEUIN

↳ Didier PÉAN explique qu'il était nécessaire de retravailler sur la nature de la convention.

↳ Claudy LAGACHE précise que les délégués du bureau Val'Rhone et la commission vie associative doivent travailler ensemble sur cette convention, rappelle le rôle de chacun et témoigne de son inquiétude.

↳ Didier PÉAN fait l'historique et la présentation des comptes de l'association Val'Rhone du mois de juin + les problèmes rencontrés (12 week-end utilisés par le culturel, des difficultés de réservations de salles, ...), rappelle le montant voté de la subvention et le coût fonctionnel du bâtiment, précise qu'un bureau d'étude AMNYOS, mandaté par la Région a réalisé un rapport sur la capacité du Val 'Rhone à pérenniser l'emploi tremplin du Directeur, et rajoute que la municipalité souhaitait au vu de ces éléments diminuer le montant de la subvention, pour optimiser les recettes.

↳ Claudy LAGACHE précise que la subvention n'était pas pérenne, et que ce sujet devait être évoqué en réunion.

↳ Annie QUEUIN est inquiète depuis qu'elle a appris la démission du Président et d'un membre de l'association.

↳ Didier PÉAN et Jean-Marc CHAVEROUX reprécisent que la phase de négociation entamée depuis mai se poursuit, qu'ils sont surpris que le rapport de la région sur l'emploi tremplin n'est jamais été évoqué au CA.

- ↳ Claudy LAGACHE précise que certaines rumeurs circulent sur la commune sur les mauvaises relations entre la mairie et le val 'Rhonne.
- ↳ Didier PEAN : les rumeurs vont bon train et sont infondées depuis notre élection, certains se complaisent à les véhiculer... je le regrette.
- ↳ Jean-Marc CHAVEROUX précise qu'à ce jour on attend les propositions du bureau sur le projet qui leur a été adressé, que ce document leur a été adressé depuis un mois.
- ↳ Didier PÉAN rencontre demain Monsieur ROUBY de la MJC pour discuter de la mission du Val'Rhone.